



**ÉQUIPE SPÉCIALE INTERINSTITUTIONS POUR
LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES**

CADRE D'ACTION

**POUR L'APPLICATION DE LA STRATÉGIE
INTERNATIONALE DE PRÉVENTION DES
CATASTROPHES**

(SIPC)

Juin, 2001

-2-
TABLE DES MATIÈRES

<u>Page</u>	
INTRODUCTION.....	4
PARTIE I.....	6
1. DÉFINITION.....	6
2. LE CONCEPT DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES DÉFINI PAR LA STRATÉGIE INTERNATIONALE	6
2.1 Objectif général de la Stratégie	7
2.2 Sensibilisation du public	8
2.3 Engagement des autorités.....	9
2.4 Partenariats et réseaux pluridisciplinaires et intersectoriels.....	11
2.5 Connaissances scientifiques	12
3. DOMAINES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.....	13
4. MODALITÉS	14
5. TÂCHES CONFIÉES PAR DIVERSES RÉOLUTIONS	14
PARTIE II.....	15
APPLICATION DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES PAR L'ÉQUIPE SPÉCIALE INTERINSTITUTIONS ET LE SECRÉTARIAT DE LA STRATÉGIE.....	15
• L'Équipe spéciale interinstitutions	15
- Fonctions et responsabilités telles qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/54/497).....	15
- Groupes de travail	16
- Initiatives.....	16
- Activités menées par les divers membres de l'Équipe spéciale.....	16

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

Page

- Le secrétariat de la Stratégie internationale..... 16
 - Fonctions et responsabilités telles que définies dans le rapport
du Secrétaire général (A/54/497) 16
 - Financement de la Stratégie 17
 - Plans d'action stratégiques annuels..... 17

ANNEXE

CADRE D'ACTION DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DE
PRÉVENTION DES CATASTROPHES..... 18

INTRODUCTION

Dans de nombreuses régions du monde, les catastrophes naturelles telles que tremblements de terre, inondations, glissements de terrain, sécheresses, incendies, ouragans, tempêtes, raz-de-marée et éruptions volcaniques ont provoqué de nombreuses pertes en vies humaines et gravement endommagé l'infrastructure économique et sociale, sans mentionner leur impact sur des écosystèmes déjà fragilisés. Depuis 1960, et en particulier au cours des années 90, on a pu constater une augmentation sensible de la fréquence, de la gravité et de l'intensité de ces catastrophes. Cette tendance constitue une grave menace pour le développement durable, et la communauté internationale doit donc y faire face d'urgence.

Si on ne peut empêcher les catastrophes naturelles, l'action de l'homme peut se traduire par un accroissement ou une réduction de la vulnérabilité des sociétés face à ces catastrophes et aux catastrophes industrielles et écologiques connexes en fonction de ses conséquences sur les facteurs socioéconomiques qui déterminent cette vulnérabilité. Par exemple, la croissance de la population ainsi que l'évolution des caractéristiques démographiques et économiques, qui ont conduit à une urbanisation sauvage, ainsi que la pauvreté généralisée ont contraint une population importante à vivre dans des zones sujettes à des catastrophes et des abris inadaptés, ce qui les rend plus vulnérables. Il est toutefois possible de réduire considérablement les risques par des mesures de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets reposant, par exemple, sur la mise au point de systèmes d'alerte rapide et l'amélioration des plans d'occupation des sols ainsi que des méthodes de construction, sous réserve que les sociétés veillent à ce que ces différentes pratiques soient compatibles avec le développement durable.

Afin de faire prendre davantage conscience de l'importance de la prévention, la communauté internationale a lancé la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1990-1999), qui a débouché sur une profonde révision des conceptions jusqu'alors en vigueur, l'accent étant désormais mis non plus sur les mesures consécutives aux catastrophes mais sur la prévention, et donc sur le rôle essentiel joué par l'homme.

L'accent mis par le passé sur les mesures consécutives aux catastrophes a absorbé des ressources importantes, qui auraient dû normalement être consacrées au développement. Si cette tendance devait se poursuivre, il est probable que les sociétés des pays développés comme des pays en développement n'auront un jour plus les moyens nécessaires, et il paraît alors logique de promouvoir et d'encourager une stratégie internationale de prévention pour mieux résister aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux catastrophes industrielles et écologiques connexes. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui fait suite à la Décennie internationale, doit ainsi permettre de passer de la protection contre les catastrophes à la gestion des risques en intégrant la prévention de ces risques aux stratégies de développement durable.

En anglais, les expressions «disaster prevention» et «disaster reduction» ont tendance à être utilisées de façon interchangeable, et il est nécessaire de préciser ces deux concepts. Au sens strict, on entend par «disaster prevention» l'adoption de mesures destinées à éviter les catastrophes, ce qui n'est pas toujours possible, et par «disaster reduction» l'adoption de mesures destinées à en réduire ou à en limiter la gravité. Au sens large cependant, l'expression «disaster reduction» désigne les mesures destinées aussi bien à prévenir des catastrophes naturelles et les catastrophes industrielles et environnementales connexes, qu'à

en atténuer l'impact. En français, le terme «prevention» a été retenu pour décrire l'ensemble des activités liées aux catastrophes.

Le Cadre d'action décrit dans le présent document reflète les notions de base sur lesquelles repose la Stratégie internationale et identifie les mécanismes institutionnels qui découlent des résolutions adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que des décisions de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes.

Il convient de noter que ce cadre d'action constitue l'un des éléments d'un processus qui évolue en permanence en fonction des nouvelles tendances en la matière, et qu'il fera donc régulièrement l'objet d'un examen de façon à l'adapter aux nouveaux besoins et aux nouveaux obstacles.

La **partie I** définit brièvement les principaux concepts (catastrophes naturelles, vulnérabilité et risque) et décrit les grands axes de la Stratégie tels qu'ils ont été définis sur la base de l'expérience acquise à l'occasion de la Décennie internationale, de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr (1994) et de la stratégie «Pour un monde plus sûr au XXI^e siècle: prévention des risques et des catastrophes» adoptée au Forum de juillet 1999 sur le programme de la Décennie et approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1999/63 ainsi que par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/219 comme recommandé par le Secrétaire général dans son rapport sur les arrangements consécutifs à la Décennie (A/54/497). Enfin, elle rappelle que l'Assemblée générale a demandé dans ses résolutions 54/220 et 54/219, respectivement, que la Stratégie internationale continue de coopérer à l'étude du phénomène El Niño ainsi qu'au renforcement des capacités de prévention des catastrophes au moyen de l'adoption de systèmes d'alerte rapide.

La **partie II** décrit les mécanismes institutionnels d'application de la Stratégie, et notamment l'Équipe spéciale interinstitutions et le secrétariat interinstitutions.

L'**annexe** présente sous forme de schéma le Cadre d'action proposé.

PARTIE I

1. DÉFINITION

La Stratégie internationale de prévention des catastrophes s'articule autour de trois principaux concepts, à savoir les risques naturels, la vulnérabilité et le risque, ainsi définis:

- *On entend par RISQUES NATURELS des phénomènes tels que les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les glissements de terrain, les raz-de-marée, les cyclones et autres fortes tempêtes, les tornades, les inondations des terres situées en bordure de cours d'eau et des zones côtières, les incendies et la fumée dégagée, la sécheresse, les tempêtes de sable/poussière et les invasions d'insectes ou de parasites.*
- *La VULNÉRABILITÉ aux catastrophes dépend des mesures adoptées par l'homme et de ses comportements. Elle décrit le degré de résistance d'un système socioéconomique à l'impact des catastrophes naturelles et des catastrophes industrielles et écologiques connexes. Elle est fonction de la combinaison de plusieurs facteurs, notamment la sensibilisation aux risques, la nature des établissements humains et de l'infrastructure, les politiques et le type de gestion, appliqués par les pouvoirs publics, et l'existence de capacités structurées dans tous les domaines de la gestion des catastrophes. Dans la plupart des régions du monde, la pauvreté est l'une des principales causes de vulnérabilité.*

Dans ce contexte, on entend par CATASTROPHE NATURELLE les conséquences de la concrétisation d'un risque naturel sur le système socioéconomique d'une société dont le degré de vulnérabilité fait qu'elle n'est pas en mesure de faire face de manière satisfaisante à cet impact. La Stratégie ne s'applique aux CATASTROPHES INDUSTRIELLES ET ÉCOLOGIQUES que dans la mesure où ces catastrophes résultent de risques naturels. L'expression «risques naturels et catastrophes industrielles et écologiques connexes» décrit par conséquent des situations dans lesquelles aux dommages dus aux catastrophes naturelles viennent s'ajouter les dommages industriels et écologiques.

- *On entend par RISQUE la probabilité qu'une catastrophe se produise effectivement. L'évaluation du risque se fonde sur une évaluation de la vulnérabilité et une prévision d'impact compte tenu de seuils définissant un risque acceptable pour une société donnée.*

2. LE CONCEPT DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES DÉFINI PAR LA STRATÉGIE INTERNATIONALE

Le mandat de Genève sur la prévention des catastrophes, adopté en juillet 1999 à l'occasion du Forum sur le programme de la Décennie internationale, réaffirme que la prévention des catastrophes et la gestion des risques doivent devenir des éléments essentiels des politiques gouvernementales. À cet égard, l'expérience acquise dans le cadre de la Décennie, la Stratégie de Yokohama (1994) et la stratégie «Pour un monde plus sûr au XXI^e siècle: prévention des risques et des catastrophes» (1999) constitue une bonne base de départ. En s'appuyant sur ces différents éléments, la Stratégie s'efforcera:

- De faire en sorte que toutes les sociétés puissent résister aux catastrophes naturelles et aux catastrophes industrielles et environnementales connexes, de façon à en réduire l'impact environnemental, humain, économique et social.

Pour y parvenir, elle mettra l'accent sur les quatre objectifs suivants:

- Sensibiliser davantage les populations;
- Obtenir un engagement de la part des gouvernements;
- Encourager les partenariats pluridisciplinaires et intersectoriels et développer les réseaux de prévention à tous les niveaux;
- Développer les connaissances scientifiques sur les causes des catastrophes naturelles et des catastrophes industrielles et environnementales connexes et leur impact sur les sociétés.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a chargé la Stratégie:

- De poursuivre les activités de coopération internationales en vue de réduire les effets du phénomène El Niño et d'autres phénomènes climatiques;
- De renforcer les capacités de prévention grâce à l'adoption de systèmes d'alerte précoce.

2.1 Objectif général de la Stratégie

Faire en sorte que toutes les sociétés soient capables de résister aux catastrophes naturelles et aux catastrophes industrielles et environnementales connexes, de façon à réduire les pertes environnementales, humaines et sociales liées à ces catastrophes.

La capacité des sociétés humaines à résister aux catastrophes – c'est-à-dire leur «résilience» – est déterminée par les forces et les faiblesses internes de chaque société. Pour en comprendre le rôle, il convient de tenir compte de tout un ensemble de facteurs, y compris les disparités sociales et économiques au sein de la collectivité.

Toute catastrophe a un impact direct et immédiat en termes de souffrances ainsi que de destruction de l'infrastructure économique et sociale. Dans de nombreuses régions du monde, elle aggrave encore la pauvreté, qui est elle-même considérée comme l'une des principales causes de vulnérabilité. À moyen et à long terme, elle a des conséquences sur des secteurs essentiels de l'économie, notamment l'industrie, l'agriculture, la santé et l'éducation.

Des stratégies et des initiatives appropriées de prévention aux niveaux national et international, ainsi que l'application du programme Action 21, peuvent contribuer à réduire ou atténuer les pertes humaines, économiques et sociales dues aux catastrophes, et par conséquent à assurer une croissance durable.

Ces stratégies doivent cependant reposer sur des concepts normalisés. Ainsi que l'ont montré les activités entreprises dans le cadre de la Décennie internationale, les communautés locales, nationales, régionales et mondiales doivent adopter des normes communes qui

permettent de quantifier les pertes et de fixer plus facilement les priorités afin d'améliorer la planification, l'élaboration des politiques ainsi que la formulation et la mise en œuvre de programmes.

La participation des communautés s'est révélée être un élément essentiel du succès des politiques et mesures de prévention. Les communautés vulnérables, notamment dans les pays en développement, sont contraintes par les circonstances à adopter des mesures fondées sur l'expérience pour limiter ces pertes et démontrent fréquemment des capacités extraordinaires à cet égard. Il existe de nombreux exemples qui militent en faveur de la prise en compte des approches communautaires pour la gestion des risques, bien que l'adoption de ces approches soit trop souvent gênée par des obstacles inutiles.

Les autorités locales doivent prendre leurs décisions en se fondant sur des scénarios concrets de vulnérabilité aux différents risques. Les outils d'évaluation de ces risques dont ont besoin ceux chargés de la planification de l'utilisation des sols doivent être conçus en se fondant sur l'expérience acquise aussi bien au niveau national qu'au niveau mondial au cours de la précédente décennie.

Pour créer des sociétés capables de résister aux catastrophes et limiter les pertes humaines, économiques et sociales, il est fondamental d'assurer la participation de la population à tous les niveaux de l'application de la Stratégie internationale.

L'objectif général de la Stratégie peut être atteint par 1) la sensibilisation du public, 2) un engagement des autorités, 3) des partenariats et des réseaux pluridisciplinaires et intersectoriels et 4) l'acquisition de connaissances scientifiques.

2.2 Sensibilisation du public

Objectif:

Sensibiliser davantage le public aux risques que posent les catastrophes naturelles et les catastrophes industrielles et écologiques connexes pour les sociétés et les économies. Faire prendre davantage conscience de l'existence de solutions pour réduire la vulnérabilité à ces catastrophes de façon que l'ensemble de la communauté mondiale soit déterminé à faire de la prévention des risques et des catastrophes un bien public.

Généralités:

La promotion d'une culture de prévention comme envisagé par la Décennie impose d'adopter des approches créatrices et novatrices en matière de communication et d'intégrer les activités de promotion au processus général de planification, en cherchant en priorité à atteindre les communautés dans les pays exposés aux catastrophes.

Les catastrophes passées ont sensibilisé les autorités à la nécessité de prendre des mesures pour réduire la vulnérabilité de leurs sociétés, mais les outils et les lignes directrices dont ils auraient besoin à cet effet sont insuffisants, voire inexistantes. Pour sensibiliser davantage le public, il est indispensable de disposer d'indicateurs normalisés connus du plus grand nombre afin d'évaluer les risques, d'adopter des systèmes d'alerte rapide et d'engager des programmes d'atténuation des effets des catastrophes.

La prévention des catastrophes se fonde sur la compréhension des trois facteurs que sont le risque, la vulnérabilité et la résistance. En dépit des progrès réalisés au cours de la Décennie, qui se sont traduits par des engagements politiques et l'intégration de la prévention des catastrophes dans les plans nationaux de développement, de nombreux facteurs contribuent toujours à la vulnérabilité de sociétés partout dans le monde aux forces de la nature. Ces sociétés demandent de plus en plus que des mesures concrètes soient prises pour prévenir les catastrophes.

Les échanges horizontaux d'expérience et les contacts entre communautés locales, villes, pays et régions constituent un bon moyen à cet égard et ont permis à de nombreuses communautés vulnérables d'appliquer les meilleures pratiques et les meilleures techniques existantes en matière de gestion des risques et de prévention des catastrophes.

Questions à traiter:

- Élaboration de programmes durables d'information;
- Incorporation de la notion de prévention des catastrophes dans les programmes scolaires à tous les niveaux;
- Institutionnalisation de la formation aux activités en rapport avec les catastrophes – impact, gestion des risques, prévention – pour tous les groupes d'âge.

2.3 Engagement des autorités

Objectif:

Obtenir des autorités qu'elles s'engagent à réduire les risques pour la population, les moyens de subsistance, l'infrastructure économique et sociale et l'environnement, en accordant une attention particulière aux pauvres.

Généralités:

Les autorités ont fort à faire pour concrétiser les déclarations politiques en mesures pratiques. Pour y parvenir, il faudrait que la «culture de la prévention» influence ceux qui occupent des postes de décision, non seulement au niveau des gouvernements, mais également au niveau local. La Stratégie constitue un point de départ en vue de définir encore plus précisément les principes de base d'une participation pluridisciplinaire et intersectorielle qui ferait intervenir les responsables aussi bien de l'élaboration que de l'application des politiques.

Les organes ou organismes responsables de la prévention des catastrophes varient d'un pays à l'autre en fonction des législations nationales et des réglementations locales. Les approches communes entre autorités locales, entités techniques et communautés pour ce qui concerne l'évaluation des risques et la préparation des scénarios et des plans d'action se sont toutefois révélées précieuses. Pour être efficace, toute mesure implique un dialogue constant, une compréhension mutuelle, une coordination et une coopération entre ces diverses entités.

L'engagement des autorités en faveur de la prévention des catastrophes doit notamment se traduire par l'élaboration de scénarios et l'adoption de mesures d'incitation

économique, en commençant au niveau local puis en passant progressivement aux niveaux national et mondial.

Nombre d'activités de prévention engagées au niveau local ont permis d'élaborer des principes d'action au niveau mondial, et l'inverse est également vrai. Il existe par conséquent un lien étroit entre les différents niveaux d'activités.

Questions à traiter:

- Faire en sorte que les autorités, pouvoirs publics, les dirigeants communautaires, les entreprises privées et les experts constituent des partenariats de façon à assurer la réaffectation des ressources en vue de faciliter l'intégration des activités de prévention des catastrophes dans les programmes et projets de développement;
- Identifier les nouvelles sources de financement dans le secteur privé comme dans le secteur public à l'appui d'un engagement permanent en faveur de la gestion des risques et de la prévention des catastrophes;
- Renforcer les liens entre la prévention des catastrophes et l'application du Programme Action 21, de façon à accroître les synergies avec les questions d'environnement et de développement durable. Dans ce contexte, les autorités devraient procéder régulièrement à un examen des résultats obtenus en matière de prévention des risques et des catastrophes dans le cadre de la planification des politiques, des arrangements institutionnels et du renforcement des capacités à tous les niveaux. Il faudrait également procéder à des évaluations *a posteriori* des effets des mesures de prévention;
- Réduire l'impact des graves catastrophes récurrentes en encourageant la coordination entre gestion des ressources naturelles et prévention des risques;
- Élaborer et appliquer des stratégies et des mesures de gestion des risques à tous les niveaux en tenant compte des besoins particuliers des pauvres, des villes et de l'agriculture;
- Coordonner plus étroitement les efforts internationaux et interinstitutions et encourager la coordination intersectorielle des activités dans le domaine de la prise de décisions, de la planification et de la prévention des catastrophes aux niveaux régional et, surtout, national.

2.4 Partenariats et réseaux pluridisciplinaires et intersectoriels

Objectif:

Encourager les partenariats pluridisciplinaires et intersectoriels et développer les réseaux de prévention en assurant une participation de la population à toutes les phases de l'application de la Stratégie internationale.

Généralités:

Pendant toute la Décennie internationale, et plus particulièrement au cours des dernières années, les comités nationaux et les centres de coordination de la Décennie se sont révélés être, dans de nombreux pays, essentiels à une meilleure compréhension des activités de prévention des catastrophes et ont facilité le regroupement de divers intérêts professionnels intéressés par la question.

Ces organes, pluridisciplinaires et intersectoriels, ont apporté une contribution importante à l'élaboration de stratégies nationales et ont servi de base à la coopération sous-régionale, régionale et internationale dans le domaine de la prévention des catastrophes dont ils ont également contribué à en diffuser largement la notion.

Toutefois, la prolifération d'acteurs dans ce domaine ces dernières années implique de revoir et de redéfinir les mécanismes existant aux niveaux local, national et régional afin de réaliser les objectifs de la Stratégie internationale. Il est nécessaire de renforcer les partenariats et les réseaux de façon à assurer la coopération et la solidarité entre gouvernements, secteur privé, société civile, monde universitaire et organismes internationaux ainsi que la complémentarité des mesures prises et à dégager des synergies.

Il est par conséquent nécessaire de développer et de revoir les structures qui existent avec la participation du plus grand nombre possible afin que tous ceux concernés, partout dans le monde, ait le sentiment de participer pleinement à la Stratégie et de créer une culture de la prévention.

Questions à traiter:

- Renforcer et/ou mettre en place des mécanismes et des réseaux nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux de coordination pour l'échange d'informations et la promotion de mécanismes collaboratifs susceptibles d'accroître les capacités en matière de prévention des catastrophes;
- Souligner le rapport fondamental qui existe entre prévention des risques et croissance économique en vue d'assurer un développement durable.

2.5 Connaissances scientifiques

Objectif:

Mieux comprendre les causes et les effets des catastrophes naturelles et des catastrophes industrielles et écologiques connexes sur les sociétés et promouvoir une diffusion plus large des connaissances de façon à réduire la vulnérabilité des communautés exposées aux catastrophes.

Généralités:

L'évolution technologique au cours des 50 dernières années a été remarquable et devrait se poursuivre à un rythme tout aussi soutenu au cours des prochaines décennies. Elle devrait contribuer à la prévention des catastrophes car la connaissance, en particulier la recherche scientifique et technique et ses applications, devrait permettre de prévoir les besoins en matière de prévention et donc d'accroître la capacité de résistance des sociétés à ces catastrophes.

Le progrès technologique et les avancées scientifiques contribuent à l'évaluation des risques, à l'échange d'informations, à l'adoption de techniques capables d'atténuer les effets des catastrophes, à l'éducation, à la formation et à l'alerte rapide, qui sont autant d'éléments essentiels à l'efficacité d'une stratégie de prévention des catastrophes.

Des progrès considérables ont été réalisés au cours des dix dernières années pour ce qui est de traduire les avancées scientifiques et techniques en stratégies locales, nationales et régionales de prévention. Le Comité scientifique et technique de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles a joué un rôle important à cet égard, comme le montre son rapport final (1999).

Toutefois, de nouvelles solutions devront être trouvées pour faciliter les transferts de technologie, y compris les transferts Sud-Sud, et pour l'application des données issues de la recherche. Comme pour ce qui est de sensibiliser le public, les échanges horizontaux d'expériences et les approches entre communautés locales, villes, pays et régions pourraient contribuer et encourager le transfert des connaissances.

La recherche, la science et la technologie interviennent toutes trois dans la prévention des catastrophes. Leur promotion et leur application restent toutefois l'un des principaux défis à relever pour construire un monde plus sûr au XXI^e siècle.

Questions à traiter:

- Établir des indicateurs, normes et méthodologies convenus au plan international et acceptés par les spécialistes pour l'analyse et l'évaluation de l'impact environnemental et socioéconomique des catastrophes. Il s'agira notamment de quantifier l'impact des catastrophes qui se sont effectivement produites et de celles qui sont prévues de façon à déterminer des indicateurs d'assurance et de vulnérabilité et les investissements à réaliser dans la prévention;
- Élaborer et appliquer des modalités normalisées d'enregistrement statistique des facteurs de risque, des catastrophes et de leurs conséquences, de façon à constituer une base de données cohérente à des fins de surveillance, de

comparaison et d'évaluation globale des risques dont il serait tenu compte dans les plans de développement;

- Promouvoir la recherche et ses applications, développer les capacités locales et contribuer au transfert de connaissances et à l'échange d'informations et d'expérience entre pays afin de mieux comprendre les caractéristiques et les causes des catastrophes naturelles;
- Encourager la recherche sur les déterminants socioéconomiques de la vulnérabilité, de la capacité de résistance et de l'élaboration de stratégies destinées à faire face aux catastrophes naturelles dans les politiques et les pratiques des autorités et l'amélioration des systèmes d'alerte rapide;
- Créer des bases de données et des mécanismes d'échange d'informations nationaux, sous-régionaux/régionaux et mondiaux utilisant des normes et protocoles convenus de communication, ainsi que des mécanismes appropriés de contrôle de la qualité scientifique des données et des informations et du respect des spécificités socioculturelles;
- Faire en sorte que les décisions en matière de gestion des risques et de prévention des catastrophes reposent sur les données scientifiques et techniques les plus diverses possibles.

3. DOMAINES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, une attention particulière sera accordée aux domaines d'intérêt général, à savoir:

- La prise en compte de la vulnérabilité toute particulière des pauvres dans les stratégies de prévention des catastrophes;
- L'évaluation de la vulnérabilité environnementale, sociale et économique, en particulier dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire;
- La gestion des écosystèmes, en accordant une attention particulière à l'application du Programme Action 21;
- La gestion et la planification de l'utilisation des sols, y compris l'utilisation appropriée des sols dans les zones rurales, montagneuses et côtières à risque, ainsi que l'urbanisme sauvage dans les mégapoles et autres villes;
- Les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux en matière de prévention des catastrophes.

4. MODALITÉS

L'approche adoptée pour atteindre l'objectif général de la Stratégie devrait être cohérente, et les initiatives engagées en vue de la réalisation des divers objectifs spécifiques devraient reposer sur:

- La sensibilisation du public;
- La coordination;
- Les échanges horizontaux d'informations, de connaissances et d'expérience;
- L'intégration des activités de prévention des catastrophes dans l'élaboration des stratégies de développement durable et les processus de planification nationale;
- Le renforcement des capacités régionales et nationales, en particulier dans les pays en développement;

5. TÂCHES CONFIEES PAR DIVERSES RÉSOLUTIONS

Généralités:

Dans ses résolutions 54/220 et 54/219, l'Assemblée générale a prié les arrangements consécutifs à la Décennie internationale de poursuivre la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño et de renforcer les capacités de prévention des catastrophes au moyen de systèmes d'alerte rapide.

La Stratégie abordera ces deux questions multisectorielles et pluridisciplinaires comme indiqué ci-dessus en accordant une place particulière:

- À la formulation d'une politique et la coordination interinstitutions;
- À la coopération scientifique et au transfert de technologies;
- À l'application des connaissances en mesures concrètes;
- Au partage de connaissances et d'informations; et
- À la promotion de la création de capacités intégrées de surveillance des risques et d'alerte rapide, en accordant une attention particulière aux nouveaux risques ayant des incidences à l'échelle de la planète, tels que ceux liés à la variabilité et aux changements climatiques.

PARTIE II

APPLICATION DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES PAR L'ÉQUIPE SPÉCIALE INTERINSTITUTIONS ET LE SECRÉTARIAT DE LA STRATÉGIE

La Stratégie internationale telle que décrite dans la première partie du document s'inscrira dans un cadre intersectoriel et pluridisciplinaire et sera au centre des activités entreprises au niveau international en matière de prévention. Elle tiendra compte de la nécessité de passer de la protection contre les risques à la gestion des risques en intégrant les activités de prévention au développement durable. Si tous les acteurs concernés doivent contribuer d'une manière générale à l'application de la Stratégie, des tâches particulières ont été confiées à l'Équipe spéciale interinstitutions et au secrétariat de la Stratégie, comme décrit dans le rapport du Secrétaire général sur les arrangements consécutifs à la Décennie internationale (A/54/497) et approuvé par l'Assemblée générale par sa résolution A/54/219. En outre, les débats engagés par l'Équipe spéciale interinstitutions lors de sa première réunion ont permis de répartir précisément les tâches entre les deux.

L'Équipe spéciale interinstitutions

L'Équipe spéciale, qui est fondée sur un mécanisme tripartite, est présidée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et composée de représentants des organismes des Nations Unies, de la société civile, des organisations non gouvernementales et d'entités régionales. Une rotation est instaurée tous les deux ans entre ses divers membres, à l'exception des organismes des Nations Unies, afin d'assurer la continuité des travaux et d'accroître la participation des entités représentant les intérêts régionaux et ceux de la société civile. Des gouvernements, des organisations qui ne font pas partie de l'Équipe, des organes interinstitutions et des experts peuvent, s'ils en font la demande, participer aux réunions de l'Équipe en tant qu'observateurs.

Fonctions et responsabilités telles qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/54/497)

- Être la principale instance du système des Nations Unies pour la mise au point de stratégies et de politiques de prévention des risques naturels;
- Mettre en évidence les lacunes des politiques et des programmes de prévention des catastrophes et recommander les mesures correctives;
- Assurer la complémentarité de l'action menée par les institutions travaillant dans le domaine de la prévention des catastrophes;
- Donner des directives au secrétariat;
- Convoquer des réunions spéciales d'experts sur des questions liées à la prévention des catastrophes.

Groupes de travail

Le rôle de l'Équipe spéciale est de veiller à l'application de la Stratégie internationale avec une participation active de ses membres. Ce faisant, elle peut décider de créer des groupes de travail spéciaux chargés de questions, confiées à la Stratégie par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, ou qu'elle considère comme des questions d'intérêt général. Ces groupes de travail seront composés aussi bien de membres de l'Équipe spéciale que d'autres membres. Ils travailleront avec l'appui du secrétariat de la Stratégie et prépareront des recommandations en vue de leur approbation par l'Équipe spéciale.

Initiatives

Compte tenu de son mandat, l'Équipe spéciale élaborera des initiatives opérationnelles destinées à être appliquées par ses organisations membres de leurs partenaires en vue de contribuer d'une manière générale à la mise en œuvre de la Stratégie.

Activités menées par les divers membres de l'Équipe spéciale

Les divers membres de l'Équipe spéciale, agissant par l'intermédiaire des organismes qu'ils représentent et leurs partenaires opérationnels, de même que les organisations locales, nationales, régionales et internationales contribuent de façon importante à la réalisation des objectifs de la Stratégie. Inversement, celle-ci leur permettra de promouvoir plus facilement leurs propres activités de prévention des catastrophes et d'en assurer la complémentarité avec d'autres activités dans ce domaine. Les membres de l'Équipe spéciale devraient mobiliser au sein de leurs propres entités un appui en faveur de la Stratégie, notamment en facilitant l'adoption de décisions en rapport avec son application.

Le secrétariat de la Stratégie internationale

Le secrétariat de la Stratégie internationale est une structure souple composée d'un petit nombre de spécialistes sous la direction d'un directeur et l'autorité directe du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le recrutement d'autres personnels peut être envisagé sous réserve de disposer d'un financement spécifique pour mener à bien certaines activités en rapport avec les fonctions clefs du secrétariat. Son financement provient exclusivement de contributions volontaires.

Fonctions et responsabilités telles que définies dans le rapport du Secrétaire général (A/54/497)

- Centraliser, à l'intérieur du système des Nations Unies, la coordination des stratégies et des programmes de prévention des catastrophes naturelles et dégager des synergies entre les stratégies de prévention des catastrophes et les stratégies dans les domaines socioéconomique et humanitaire;
- Faciliter la mise au point par l'Équipe spéciale interorganisations de politiques de prévention des catastrophes naturelles;
- Promouvoir dans le monde entier l'atténuation des effets des risques naturels grâce à des campagnes de sensibilisation;

- Faire office de centre international d'échange et de diffusion des informations et des connaissances relatives aux stratégies de prévention des catastrophes; et
- Appuyer les mesures stratégiques et les activités de sensibilisation lancées par les comités nationaux dans le cadre de la prévention des catastrophes naturelles.

Financement de la Stratégie

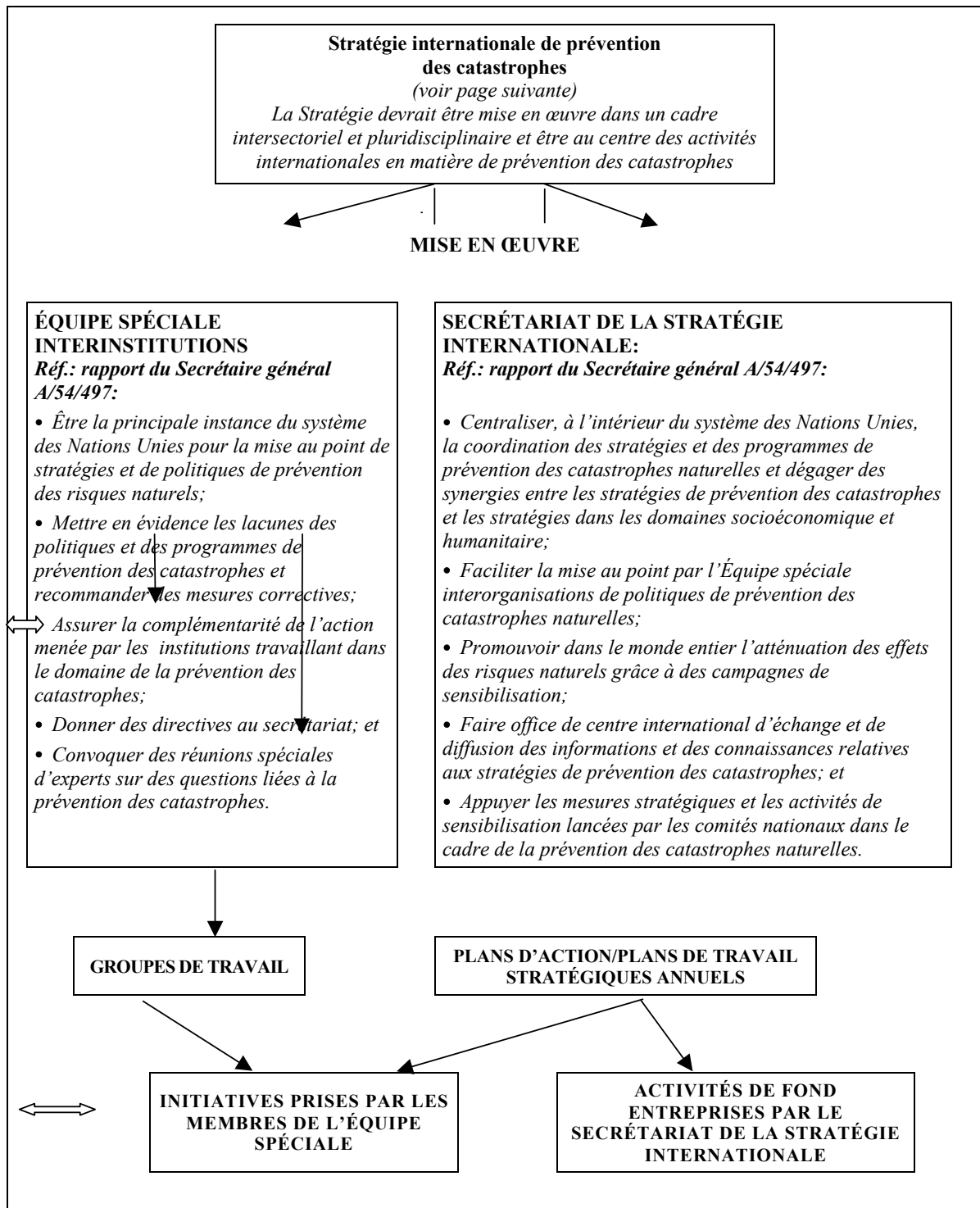
Le secrétariat de la Stratégie obtiendra les ressources nécessaires pour s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées et mener à bien certaines activités sous son autorité générale et en collaboration avec ses partenaires. Les contributions seront versées au Fonds de l'affectation spéciale créé à cette fin.

Plans d'action stratégique annuels

Le secrétariat contribuera à l'application de la Stratégie en élaborant des plans d'action/de travail stratégiques annuels décrivant dans leurs grandes lignes les activités à entreprendre dans un certain délai.

**CADRE D'ACTION DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE
DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES**

«Passer de la protection contre les catastrophes à la gestion des risques
en intégrant la prévention des risques au développement durable»



STRATÉGIE INTERNATIONALE DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES

fondée sur l'expérience acquise à l'occasion de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes

naturelles, de la stratégie de Yokohama «Pour un monde plus sûr» et de la stratégie «Pour un monde plus sûr au XXI^e siècle: prévention des risques et des catastrophes»

